



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2023

N° 56

L'an deux mil vingt trois, le douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Étaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

Procuration(s) :

M. SANTERRE Jacky donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, Mme SIRE Guislaine donne pouvoir à M. CARETTE Christian

Étai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Étai(ent) excusé(s) :

M. SANTERRE Jacky, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

Date de convocation
05/12/2023

Date d'affichage
19/12/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

OBJET : Avenant à la convention Pass sortir dans les 28

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil d'administration du Centre intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la CCVS a prorogé d'une année la validité des chèquiers 2023- Sortir dans les 28 ! d'une valeur de 50€, attribuable aux habitants dont le quotient familial (QF) du CIAS est inférieur à 900€. Le CIAS propose la signature d'un avenant à la convention que la ville de Gamaches a signé en date du 10 février 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les termes de cet avenant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

